

FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR L'ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MAURITANIE

INFORMATION GÉNÉRALE

Statut : public ;

Période couverte : 2018-2020;

Mise à jour d'une FR précédente : Oui;

Approuvée par l'Allemagne, l'Espagne, la France et l'Union européenne ;

Date d'approbation : 19 juillet 2018

Abréviations:

AECID	Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo (Espagne)
AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activités Génératrices de Revenus
CCC	Comité de Concertation Communale
CNDH	Commission nationale des Droits de l'Homme
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DUE	Délégation de l'Union européenne
EM	Etats Membres de l'UE
FED	Fonds Européen de Développement
FONADH	Forum National des Droits Humains
GIE	Groupement d'intérêt économique
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (Allemagne)
FR	Feuille de Route
FTP	Formation Technique et Professionnelle
IRA	Initiative pour la Résurgence du Mouvement Abolitionniste
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
MASEF	Ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille
MNP	Mécanisme national de prévention contre la torture
NU	Nations Unies
ODDH	Organisation de Défense des Droits de l'Homme
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
PAMO	Programme d'Appui à la Mise en Œuvre du FED
PDC	Plan de Développement Communal
PESCC	Programme de l'Union européenne pour la société civile et la culture
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SC	Société Civile
SCAC	Service de Coopération & d'Action Culturelle de l'Ambassade de France
SCAPP	Stratégie Croissance Accélérée et Prospérité Partagée
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne

PARTIE I – BRÈVE ANALYSE DU CONTEXTE ET ENGAGEMENT PASSÉ DE L'UE

- ÉTAT DE LA SC : BRÈVE MISE À JOUR SUR LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

1.1 ENVIRONNEMENT PROPICE

Types d'Organisations de la Société Civile en Mauritanie

L'UE considère comme OSC toutes les structures non étatiques, à but non lucratif, non partisans et non violentes, dans le cadre desquelles des citoyens s'organisent pour poursuivre des objectifs et des idéaux communs, qu'ils soient politiques, culturels, sociaux ou économiques. Agissant à l'échelon local, national, régional ou international, elles comprennent des organisations urbaines et rurales, formelles et informelles.

La société civile mauritanienne a connu une croissance exponentielle à partir des années 1990, période d'ouverture à la pluralité démocratique en Mauritanie et porteuse pour la population mauritanienne d'aspirations au mieux-être et à la reconnaissance des droits fondamentaux. Aujourd'hui, elle est principalement composée d'organisations créées récemment, dont la plupart sont devenues formelles. Cependant, ce nombre important d'organisations à tous les niveaux territoriaux (national, départemental, communal, etc) n'arrive pas encore à trouver des mécanismes permettant aux OSC d'assurer une coordination entre elles afin de jouer pleinement le rôle qui leur est propre et notamment de contribuer à la consolidation de l'Etat de droit.

En Mauritanie, les OSC sont très diverses, poursuivant des objectifs différents et ont adopté des systèmes de gouvernance variés. Certaines ont vocation à délivrer des services, d'autres à représenter différentes communautés ou groupes sociaux, d'autres encore se sont assignées une mission revendicatrice en matière d'accès aux droits, de la citoyenneté et dans le domaine culturel. Enfin, un petit nombre vise à contribuer aux politiques publiques sectorielles.

Cadre juridique

La société civile dispose d'un cadre juridique depuis l'indépendance de la Mauritanie. La loi de 1964¹ régit le droit d'association et d'expression, avec un régime d'autorisation préalable pour la création des associations, catégorie qui inclut les organisations non gouvernementales, les réseaux, etc. La constitution et le fonctionnement des syndicats professionnels sont quant à eux régis par la loi 61.033 du 30 janvier 1961. De plus, d'autres dispositions régissant autres formes d'OSC existent, il s'agit par exemple du cas des associations coopératives² régies par la loi 67.171 du 18 juillet 1967 portant statut de la Coopération, modifiée en 1996 avec la loi 96-10 du 25 janvier 1996, l'ordonnance 005-2007 portant réglementation des établissements de microfinance en date du 12 janvier 2007 et ses textes d'application, aussi que la loi 97-09 du 21 janvier 1997, relative aux groupements d'intérêt économique. En général, ces dernières dispositions restent peu connues par les différents acteurs de la société civile.

Les lois relatives à la société civile étant sujettes à l'obsolescence, au vu de l'évolution de la société civile ainsi que du contexte national et international, en 2007 un nouveau projet de loi qui régit les OSC a été élaboré et des consultations ont été engagées avec la société civile pour recueillir son avis et des propositions ont été formulées. Ce projet de loi est aujourd'hui dans le circuit d'approbation: déjà adopté en Conseil des ministres, il se trouve au niveau de l'Assemblée nationale. Cependant, il ne prend pas en compte la proposition principale de la société civile, à savoir de passer du régime d'autorisation au régime de déclaration, qui paraît être plus conforme aux pratiques internationales en la matière et moins pénalisantes pour les organisations naissantes.

D'autres cadres généraux touchant directement l'action quotidienne des OSC pourraient aussi être révisés pour suivre une même ligne de conduite de la part aussi bien de l'Etat que des OSC elles-mêmes. Tel est le cas de la loi du 23 janvier 1973 relative aux réunions publiques, dont les articles 1^{er} et 2^{ème} portent respectivement sur la définition

¹ la loi 64-098 du 09/06/1964 relative aux associations : Modifiée par les lois 73-007 du 23 janvier 1973 et 73-157 du 2 juillet 1973, puis complétée par la loi 98-016 du 19 juillet 1998 relative à la gestion participative des oasis et la loi 2000-43 du 26 juillet 2000 relative au régime juridique particulier des associations de développement

² La Commission Européenne reconnaît le rôle crucial que jouent les coopératives dans la société civile dans une communication publiée le 12 septembre 2012.

FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR L'ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MAURITANIE

et le régime des réunions publiques et privées. Le principe de la liberté de réunion est posé et n'est soumis qu'à une déclaration préalable auprès des autorités administratives habilitées, qui doit être faite au moins trois jours francs avant la date de réunion. Cependant, ce principe n'épuise pas l'interrogation quant au régime juridique réservé aux manifestations publiques qui, bien que pouvant être perçues comme des réunions mouvantes, se heurtent à l'interdiction de l'article 7 de la loi qui dispose qu' « aucune réunion ne peut être tenue sur la voie publique ».

Pour légaliser leur existence, les OSC doivent suivre une procédure officielle. D'après les informations collectées, cette procédure peut parfois prendre des mois voire des années à s'achever, en particulier pour les associations situées à l'intérieur du pays, dont les dossiers peuvent être déposés dans les services déconcentrés, mais le récépissé doit être récupéré à Nouakchott. Il paraît aussi que pour les organisations qui ambitionnent à travailler sur des thématiques sensibles comme les droits humains, la corruption ou le foncier, parfois des difficultés importantes sont rencontrées lors de l'octroi des documents. La procédure exige du demandeur un suivi permanent du dossier auprès de l'administration départementale, régionale et au niveau des services du ministère de l'intérieur et de la décentralisation en charge des autorisations. Cette lenteur administrative porte préjudice à l'élan d'engagement et de dynamisme, mais restreint également l'accès aux financements, comme déclaré par des nombreuses initiatives notamment de jeunes qui, malgré leur dynamique et leur présence sur le terrain, peinent encore à trouver reconnaissance auprès de l'administration.

Au cours de ces dix dernières années, le cadre institutionnel de la société civile a évolué de manière significative et a priori positive à partir de la création du Commissariat pour les Droits de l'Homme, l'Action Humanitaire et les relations avec la Société Civile en 2006 et du Ministère pour les relations avec le Parlement et la Société Civile en 2014. Ces évolutions constituent une des manifestations de la volonté affichée par l'Etat de suivre les engagements pris auprès des partenaires internationaux en matière de dialogue avec la société civile, conformément, par exemple, à l'accord de Cotonou signé en 2000.

Enfin, le cadre d'intervention de la société civile comprend aussi la « Stratégie Nationale de la Promotion de la Société Civile en Mauritanie » élaborée par l'ancien Commissariat en décembre 2009 et qui s'articule autour de deux axes: (i) un axe transversal qui comporte deux chantiers fondamentaux : (a) la révision du cadre juridique et institutionnel régissant la société civile en Mauritanie ; (b) la restructuration des organisations existantes par la mise en place d'un système de recensement harmonisé et centralisé des OSC ; et (ii) un axe thématique qui comporte trois chantiers prioritaires : (a) la mise en place à Nouakchott d'un centre national de ressources baptisé « *Dar El Moujtama El Medeni* » et de centres d'appui au niveau des autres capitales de wilayas financés par un fonds national pour le renforcement des capacités des organisations de la société civile ; (b) favoriser l'accès des organisations de la société civile à l'information; (c) favoriser la mise en place de cadres de concertation au sein de la société civile et de cadres permanents de dialogue avec l'Etat et les collectivités locales.

Soutien organisationnel et financier

De nombreuses Organisations de la Société Civile mauritaniennes n'ont pas attendu le soutien de bailleurs extérieurs pour se constituer, tel est le cas des syndicats, certains très actifs et qui ont réussi à se structurer et à rendre fonctionnels les différents organes qui les composent. Un grand nombre d'OSC réalise ses activités circonstanciées sur la base du travail volontaire, collectif et de la solidarité au sein d'un groupe.

Quant aux OSC qui dépendent de fonds extérieurs, leur source principale de financement provient des partenaires techniques et financiers internationaux. L'accès à ces fonds se fait soit à travers des appels à propositions, soit via les contacts et les réseaux que chaque OSC entretient avec les ambassades, agences de coopération bilatérales, ONGs Internationales, ou autres institutions notamment de la coopération décentralisée.

Les associations à caractère religieux perçoivent des fonds provenant essentiellement de bailleurs arabes. Ces bailleurs arabes exigent l'inscription dans le fichier de la Direction des relations avec la Société Civile pour financer des OSC. Ces dernières années, avec la présence des fonds des pays arabes comme le fond Qataris, nous assistons à une poussée de la promotion des microcrédits islamiques.

En outre, le gouvernement octroie des fonds aux organisations dans les cas suivants :

- pour les OSC ayant un le statut d'utilité publique

FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR L'ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MAURITANIE

- aux organisations faitières pour la prise en charge des frais de fonctionnement (notamment la Plateforme des acteurs non étatique).
- à travers le ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille aux coopératives dans le cadre de la promotion féminine.

Il est important de noter que ni l'octroi du statut d'utilité publique, ni l'octroi des fonds n'est régi par des critères accessibles au public.

Il n'existe aucune facilité fiscale pour les dons privés ni d'autres incitants aux contributions philanthropiques. Aucune exonération d'impôts, de TVA ou de droits de douanes n'existe pour les fonds étrangers.

Participation à la vie publique

Certaines OSC sont très actives dans la vie publique. Elles interviennent fréquemment dans les médias pour sensibiliser les populations à certains sujets sociaux et politiques, enrichir le débat social et revendiquer des droits ; elles organisent des débats publics et ateliers ; elles conduisent des campagnes de sensibilisation dans les quartiers et villages ; elles identifient des personnes en situation de vulnérabilité et tentent de leur apporter un soutien ; elles participent à la dynamisation culturelle.

Cependant, l'accès aux médias n'est pas à la portée de toutes les OSC et la participation à la vie publique se fait très souvent en rang dispersé. Les OSC ont du mal à coordonner leurs actions et à construire des passerelles entre elles et/ou même à mutualiser leurs moyens. En général, les OSC déplorent aussi un accès difficile et inégal aux informations sur les opportunités disponibles, sur les spécificités des débats sur les politiques publiques et intra OSC.

Dans la SCAPP, il existe une déclaration d'intention claire qui engage l'Etat à faire participer la Société Civile dans l'élaboration des politiques nationales et sectorielles, mais, dans les faits, cette volonté se heurte à la difficulté pour les organisations de désigner des associations représentatives et légitimes, les structures faitières étant assez faibles et peu structurées. Certains observateurs regrettent que face à cette situation, les autorités tirent avantage du manque de structuration et de cohésion en sein des OSC en privilégiant la participation des OSC moins critiques et militantes lors de l'élaboration de différentes politiques publiques ou en ne donnant pas de suivi aux recommandations et suggestions émanant des OSC.

Au niveau national et dans le domaine spécifique des droits humains, la Société Civile est représentée au sein de la Commission nationale des Droits de l'Homme. Placée sous l'autorité du Premier Ministre, elle a pour objet de servir de « cadre national de concertation entre les administrations concernées par les questions de droits humains et les ONG impliquées dans la promotion et la protection des droits humains ». En 2016, le gouvernement a mis en place un mécanisme national de prévention contre la torture, au sein duquel siègent des organisations de la société civile ayant une reconnaissance et un ancrage au sein des communautés, bien que certaines d'entre elles ne comptent pas sur une grande expérience ni d'une compétence dans le domaine.

Les associations les plus actives en termes de suivi de l'application des lois et du respect des conventions internationales sont les organisations de défense des droits de l'Homme qui disposent d'une capacité de mobilisation et de suivi assez importante, ainsi que d'une visibilité auprès de l'opinion publique. Cependant, et bien que capitalisant de nombreuses années dans ces questions, ces organisations font souvent recours à des compétences externes surtout dans l'élaboration des rapports alternatifs.

Il est à noter que des représentants de la société civile participent au Comité national pour la transparence des industries extractives en Mauritanie, au Comité national de lutte contre la corruption et la gabegie et au processus d'élaboration, suivi et évaluation de l'ancien Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Ce même dispositif a été reconduit pour l'élaboration de la Stratégie Croissance Accélérée et Prospérité Partagée.

Au niveau sectoriel, la société civile est théoriquement appelée à contribuer et à participer activement au dialogue. Dans la pratique, la formalisation du cadre partenarial est assez hétérogène selon les secteurs. Pour certains secteurs (environnement, eau/assainissement, énergie, emploi, FTP, etc.) il existe un dialogue Etat/ PTF sans cadre partenarial formalisé.

FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR L'ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MAURITANIE

Au niveau régional, la présence de représentants de la société civile est prévue dans les comités régionaux de développement qui comprennent le Wali et les services déconcentrés de l'Etat. Cependant, le fonctionnement de ces comités est partiel et aléatoire selon les régions et les secteurs.

Au niveau local, l'arrêté 680 de 2011 du Ministère de l'Intérieur consacre l'existence des Comités de Concertation Communale en tant qu'organes de concertation multi acteurs de promotion de la démocratie participative et qui garantit l'implication des acteurs locaux dans la gestion des affaires les concernant. L'application de la loi ainsi que la qualité du dialogue mené dans ce cadre sont très inégaux. Beaucoup de communes n'ont pas encore instauré de CCC et celles qui l'ont fait, étaient plus motivées par le caractère légal, sans réelle possibilité de les faire fonctionner par l'organisation de réunions de concertation régulières. Si en milieu rural l'opérationnalisation des CCC est handicapée par le manque de moyens dus en partie à la faiblesse de l'assiette fiscale des communes rurales, en milieu urbain et semi urbain cette contrainte est moindre et d'autres facteurs pourraient expliquer le manque d'opérationnalisation. Les CCC, lorsqu'ils sont fonctionnels, ont un rôle consultatif sur les activités et programmes de la commune, ce qui permettrait à la société civile locale de contribuer à la conception et au contrôle des politiques publiques au niveau local notamment à travers le Plan de Développement Communal, ce qui pourrait être mal accepté par certaines autorités locales qui pourraient y voir une ingérence dans leurs compétences exclusives.

Concernant les syndicats, il n'existe pas en Mauritanie de conseil national de dialogue social. Le patronat et les syndicats sont représentés dans le Conseil Economique et Social, qui n'est cependant pas très actif. Le grand nombre de Centrales Syndicales, une cinquantaine environ, ne facilite non plus une action coordonnée et efficace pour la défense des droits des travailleurs.

1.2 PARTICIPATION ET RÔLES

Les OSC mauritaniennes suivent un processus d'évolution : de prestataires de services au bénéfice des populations les plus vulnérables, elles s'orientent progressivement vers la consolidation de l'État de droit, le contrôle citoyen et la volonté de participation aux politiques publiques. Il est possible d'observer l'émergence timide d'une nouvelle génération de leaders associatifs qui, de plus en plus intégrés dans la mondialisation, développent une vision militante de l'engagement associatif.

Participation à la formulation des politiques publiques

La participation de la société civile à la formulation des politiques publiques reste très faible, même là où l'Etat a prévu des cadres de concertation. Il apparaît difficile pour les OSC de désigner collectivement des organisations suffisamment représentatives, structurées et indépendantes pour constituer une force de proposition. Les coopérations internationales ont mené un travail d'amélioration des capacités des OSC dans l'élaboration et de suivi des politiques publiques, en lien avec le suivi du CSLP et la rédaction de la SCAPP. La contribution de la société civile au CSLP et à la SCAPP s'effectue à travers des groupes de travail thématiques, dont la qualité est inégale, suivant les secteurs et les capacités des organisations choisies.

Fourniture de services

Les OSC, notamment les ONG internationales implantées depuis des longues années en Mauritanie et qui s'appuient sur des partenaires locaux et des coopérations décentralisées (eau, énergie, éducation, santé...), parfois appuient, parfois se substituent à l'Etat pour fournir des services publics de base. Ces organisations peuvent utiliser leurs connaissances dans les dialogues sectoriels et continueront sans doute à être des prestataires de services dans le cadre d'un développement local. Cependant, il est important que leurs actions soient complémentaires et coordonnées avec les efforts des prestataires publics de services. Mis à part le dispositif de suivi par la Direction pour les OSC demandant le financement des bailleurs des pays arabes, il n'y a pas de dispositifs fonctionnels en Mauritanie pour le suivi des actions des OSC.

Croissance inclusive et durable

Les projets dans le secteur de l'économie sociale constituent un défi en Mauritanie, même si de nombreuses OSC mènent des Activités Génératrices de Revenus. Alors que les expériences d'AGR les plus réussies se déroulent en milieu rural, les expériences en milieu urbain restent encore insuffisantes par manque de connaissance des OSC en la matière. Les OSC menant des projets productifs de développement représentent un secteur économique

FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR L'ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MAURITANIE

important, en particulier dans le milieu rural, qui favorise l'amélioration des conditions de vie des populations, l'exercice des droits humains et la participation sociale des bénéficiaires. En milieu urbain, il y a besoin de renforcer ce volet, notamment dans des projets destinés à l'autonomisation des femmes.

En milieu rural, les coopératives constituent des acteurs fondamentaux de la société civile, pièces maîtresses de la lutte contre la pauvreté et pour l'amélioration de la position et de la situation des femmes.

Prévention des conflits, consolidation de la paix et construction de l'Etat

La société mauritanienne représente un ensemble hétérogène qui est à la fois une grande richesse et qui devrait contribuer à la consolidation de la cohésion sociale. Un certain nombre d'organisations nourrissent le débat social autour des thèmes de l'unité nationale et de la construction d'un système social basé sur l'état de droit, d'autres mettent en œuvre des actions destinées à promouvoir le débat public et la diversité des opinions, ainsi qu'à mener des actions concrètes auprès des catégories marginalisées ou potentiellement à risque de conflit.

Des ODDH assurent le rôle d'interface entre les titulaires des droits et les débiteurs de droits, ce qui les met très souvent dans une position sensible et complexe liée à des intérêts politiques et économiques forts.

Dynamique et implication des jeunes

En Mauritanie, la jeunesse (jeunes hommes et femmes) est rarement prise en compte dans l'identification des problèmes sociaux et dans la recherche de solutions. Néanmoins, au niveau local, la société civile connaît des dynamiques positives portées par les jeunes, avec un activisme associatif et des jeunes engagés dans des actions bénévoles en faveur de leur communauté (appui à l'éducation, à la citoyenneté, aux actions culturelles, à l'assainissement, défense des droits, etc.). Les syndicats étudiants et les initiatives des jeunes femmes attestent de ce dynamisme. En outre, même sans reconnaissance par les autorités et avec peu de moyens, bon nombre d'associations de jeunes s'organisent et construisent leur légitimité auprès des habitants sur la base de leurs actions concrètes, attestant à la fois d'un réel sens des responsabilités et d'une forte motivation et capacité à défier les difficultés. Cependant, cette dynamique reste isolée et s'intègre rarement dans le dispositif formel de planification (local, régional, national).

Genre

Il existe une forte séparation de rôles entre les hommes et les femmes en Mauritanie, avec un exercice du pouvoir très hiérarchisé et de profondes disparités entre les sphères privées et publiques en ce qui concerne le pouvoir des femmes. Au niveau légal et réglementaire, des efforts sont notés, notamment en matière d'harmonisation de la législation nationale avec les instruments internationaux ratifiés par la Mauritanie. Une Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre a été élaborée en mars 2015 avec pour objectif d'assurer le « succès du processus d'intégration des questions liées au genre dans tous les secteurs de développement en vue de la promotion de l'égalité et de l'équité de genre et de garantir la promotion de la femme ». Cette stratégie reconnaît le rôle joué par la société civile, à la fois dans les actions concrètes et dans le plaidoyer pour faire progresser le cadre légal en faveur de l'égalité femmes – hommes.

Le plaidoyer pour la défense des droits de femmes est principalement mené par des organisations de droits des femmes, dans lesquelles les hommes sont généralement peu impliqués. Ces dernières années, on a vu émerger des combats sur différents sujets comme les mutilations génitales féminines, les violences faites aux femmes ou le travail domestique des filles. Pourtant, malgré une visibilité avérée de ces campagnes, les résultats quant à l'amélioration du cadre légal et des conditions de vie des femmes et des filles ne se sont pas fait sentir. Certaines de ces organisations bénéficient d'une importante notoriété nationale et internationale.

Cependant, le champ d'action de ces organisations reste cantonné à la promotion des droits des femmes et des filles. Les femmes sont moins présentes et impliquées dans la formulation de politiques publiques sectorielles dans d'autres domaines que ceux dans lesquels elles sont traditionnellement reléguées : éducation, santé, famille.

Malgré la dispersion du tissu de ces organisations, un agenda concerté des femmes commence à émerger. Les premiers jalons d'un réseautage pour un plaidoyer conjoint sont posés comme récemment autour du projet de loi-cadre contre les violences basées sur le genre. Ainsi, la participation des organisations de droit des femmes aux politiques publiques à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale pourrait s'améliorer.

FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR L'ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MAURITANIE

Malgré l'émergence de leaders féminins d'envergure, un effort doit être fait par les associations elles-mêmes pour avoir des instances de gouvernance plus inclusives, sous peine de voir tous les discours sur l'égalité femmes - hommes portés par la société civile manquer de crédibilité.

1.3 CAPACITÉS

Les Organisations de la Société Civile mauritaniennes ont vocation à jouer un rôle dans la fourniture de services et dans la définition des politiques publiques dans différents secteurs. Pour remplir ces missions, la société civile doit avoir des capacités. Depuis 2015, année de rédaction de la précédente feuille de route, les capacités des OSC ont été renforcées, notamment grâce aux différents appuis des programmes financés par les Etats membres ou l'Union européenne (Programme Fajr, PESCC, etc.) mais des difficultés d'organisation persistent, notamment pour ce qui concerne (i) la gouvernance interne, (ii) la faible émergence d'OSC de jeunes, (iii) le manque de stratégie d'intervention spécifique au sein des OSC, et (iv) la difficulté à construire une voix collective pour porter un plaidoyer commun.

I) Une gouvernance interne qui ne garantit pas la transparence et l'appropriation des actions.

Les OSC mauritaniennes souffrent souvent d'un manque de représentativité, de légitimité et de professionnalisme. Ce constat est visible dans le fonctionnement interne des OSC où la réflexion et la prise de décision ne sont pas toujours suffisamment décentralisées pour permettre l'implication de l'ensemble des parties prenantes de l'association dans la construction d'un projet collectif. Il en résulte un manque de renouvellement des dirigeants, un décalage dans les attentes mais aussi une émergence plus difficile des jeunes leaders et membres. Parfois la personnalisation du leadership crée un fonctionnement très pyramidal qui n'encourage pas l'implication sur le long terme de tous membres et nuit à la représentativité. Les organisations manquent souvent de compétences techniques et sectorielles ce qui ne leur permet pas de se professionnaliser et de mener de manière autonome un projet sans faire appel à des compétences externes.

Une gouvernance plus inclusive et transparente conduirait pourtant à une meilleure appropriation des actions. Actuellement, les OSC ne construisent pas toujours leur plan d'actions selon une vision précise et un engagement associatif militant mais plutôt selon des opportunités de financement permettant de maintenir leur structure. Cela nuit fortement à la crédibilité de la société civile mauritanienne, à sa légitimité et n'encourage pas une appropriation de l'action. La politisation de certaines OSC représente également un frein au développement de ces dernières.

II) L'émergence des OSC de jeunes pour redynamiser l'action collective.

Plusieurs "générations" d'OSC mauritaniennes coexistent. En règle générale, les OSC les plus anciennes ont réussi à construire leur légitimité. Depuis quelques années, des associations de jeunes émergent et bousculent les modes de fonctionnement traditionnels avec un leadership plus multiple, avec la présence de jeunes femmes à la tête d'associations et avec un réel dynamisme. Ces OSC essaient de s'émanciper de leurs « aînées » en investissant de nouveaux domaines comme la relation jeunes/élus, les nouvelles technologies, les arts urbains, l'entrepreneuriat social, etc. Leur voix reste toutefois difficile à faire entendre car elles sont paradoxalement perçues comme moins légitimes. Ces associations restent encore peu connues des bailleurs car éloignées de leurs modes opératoires et pour certaines, la langue constitue également un frein (associations arabophones vs francophones). Beaucoup de ces jeunes associations n'ont pas de récépissé alors qu'elles peuvent justifier d'une activité continue depuis plusieurs années ce qui complique leur chance d'obtenir des financements auprès de certains bailleurs. Néanmoins, des bailleurs ont commencé à développer des dispositifs pour ne pas les exclure, comme le financement en cascade ou tout simplement l'ouverture d'appels à propositions à des associations n'ayant pas encore de récépissé.

Cette société civile à deux vitesses gagnerait à mieux se structurer et à travailler en réseau pour faire émerger des positions communes. Des échanges intergénérationnels entre associations de jeunes et associations plus anciennes seraient intéressants pour des transferts de compétences et de capacités.

III) L'action des OSC dans leur stratégie d'intervention spécifique.

L'UE et les Etats Membres constatent de faibles capacités d'identification, de gestion, et d'argumentation au sein des OSC mauritaniennes. Leur accompagnement direct par des ONG internationales ou une assistance technique

FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR L'ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MAURITANIE

donne de bons résultats. Cette approche permet aux OSC de se focaliser davantage sur les éléments techniques et de compréhension du contexte local, plutôt que sur les procédures administratives des appels d'offres, difficiles à suivre par ces structures.

En parallèle, les OSC manquent souvent de vision stratégique sur le moyen et long terme. Leur cycle programmatique est rythmé par les appels à projets et à propositions des bailleurs, et les financements extérieurs dictent en quelque sorte l'action des OSC dans leur domaine. Il serait alors intéressant de travailler avec ces OSC pour repenser leur modèle économique à long terme. Cela leur permettrait d'anticiper les interruptions de financements et de mettre en place une stratégie d'intervention de long terme. En outre, la vocation des OSC à influencer les politiques publiques est contrainte par cette approche-là. Les rythmes de financements des bailleurs ne devraient pas venir entamer l'activisme et le militantisme qui les meut.

IV) Une voix collective pour porter un plaidoyer commun.

Les capacités de plaidoyer sont généralement limitées. Grâce à leurs connaissances du milieu et du contexte, certaines organisations locales ont une meilleure capacité pour conduire des activités de plaidoyer. Les OSC qui travaillent dans le même secteur ou promeuvent la même cause ont des difficultés à se regrouper pour à mener un plaidoyer commun et proposer une alternative commune aux politiques existantes. Des balbutiements de collaboration autour de grandes questions émergent (c'est notamment le cas autour du projet de loi contre les violences basées sur le genre), et les bailleurs pourrait favoriser une telle approche, qui porte ses fruits dans d'autres contextes. Cela permettrait aux OSC de s'appuyer sur les compétences et expertises spécifiques à chacune.

En outre, la société civile est traversée par d'importantes fractures, ce facteur ne favorise pas la construction de dynamiques collectives et se retrouve souvent accentué par la compétition et la concurrence entre les OSC dans l'accès aux ressources, parfois encouragées par les pratiques des bailleurs de fonds. La mise en concurrence des OSC produit parfois un impact dévastateur sur la société civile mauritanienne, qui a besoin de dispositifs dédiés à renforcer son unité.

Enfin, les OSC mauritaniennes participent peu aux dynamiques collaboratives sous régionales. Encourager les partenariats entre OSC régionales similaires est un moyen de favoriser les transferts de compétences et d'expertises entre elles.

- ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'ENGAGEMENT DE L'UE

2.1 DIALOGUE DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'Union européenne et ses Etats Membres accordent beaucoup d'importance au dialogue avec la société civile dans la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs projets et programmes. Dans la mesure du possible, ils dialoguent également avec la société civile sur les questions politiques.

Sur la période 2018-2020, il est important de poursuivre les efforts pour étendre le dialogue avec les OSC avec lesquelles le dialogue a été jusque-là relativement limité et le rendre régulier et permanent.

2.2 DIALOGUE UE/OSC SUR LES POLITIQUES POUR CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE

Le dialogue est une condition préalable pour la sensibilisation de l'Union européenne et ses Etats membres afin qu'ils puissent donner leur appui à la création d'un environnement propice à la libre expression et au fonctionnement de la société civile. Ainsi, dans la période 2015-2017, nous avons remarqué que les dialogues ayant davantage d'impact étaient caractérisés par:

- La présence de représentants de la société civile crédibles en termes de représentativité des OSC de référence ;
- L'existence d'une position commune de la société civile, de façon à avoir une position claire avec les interlocuteurs ;

FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR L'ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MAURITANIE

- La possibilité de discuter sur des aspects/politiques spécifiques tout en ayant le temps de se préparer d'un côté et de l'autre de la table, afin de cibler les discussions et ne pas tomber dans les généralités.

Par contre, les facteurs suivants peuvent entraver le processus de dialogue sur les politiques publiques et notamment celles relatives à l'environnement propice :

- La mauvaise identification de l'interlocuteur lors du dialogue, ce qui entraîne une dépense considérable d'efforts mais aucun résultat ;
- La médiatisation excessive du dialogue qui polarise les positions des parties prenantes et rend difficile la prise de position de l'Union européenne et des Etats membres
- Le manque d'informations et le non partage des documents de travail à l'avance

L'Union européenne et ses Etats Membres assurent un rôle de veille et d'interpellation des autorités locales sur la liberté d'action des OSC, notamment, mais pas uniquement, les organisations de défense des droits humains.

L'Union européenne et ses Etats Membres souhaitent accompagner les actions de la société civile visant à créer un environnement propice à leur développement. Ils poursuivront leur dialogue politique avec le gouvernement mauritanien pour venir en appui des efforts des organisations de la société civile afin qu'un cadre législatif adéquat soit créé et mis en œuvre.

2.3 INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Un effort particulier est mené depuis plusieurs années par les différentes coopérations européennes présentes en Mauritanie pour intégrer la société civile de manière plus holistique dans les programmes et projets de coopération. Ces efforts butent néanmoins sur le niveau de capacités et de représentativité des OSC, qui reste encore limité.

Toutes les coopérations européennes intègrent la société civile dans la majorité de leurs programmes de coopération. En général, la société civile est tour à tour partie prenante dans l'analyse des secteurs de développement prioritaires, dans l'identification et la programmation des projets, dans la mise en œuvre de programmes, par exemple pour les actions de sensibilisation, de formation, de protection, d'alphabétisation et enfin dans le suivi des actions au sein de comités de pilotage. Partenaire ou représentant de groupes cibles, la société civile est un acteur clef du développement du pays.

Dans tous les cas, l'intégration des OSC aux processus de réflexion et de conception des programmes participe indirectement du renforcement de leurs capacités.

2.4 COORDINATION

Le processus de mise en œuvre d'une coordination entre la Délégation de l'Union européenne, les États membres et d'autres donateurs est en cours.

D'une part, la coordination dans le domaine de la société civile entre la Délégation de l'UE en Mauritanie et les représentations des Etats membres est un acquis, grâce à des réunions régulières, tant au niveau de la coopération qu'au niveau diplomatique, qui se sont intensifiées grâce aussi aux activités de suivi de la feuille de route 2015-2017.

D'autre part, la coopération avec d'autres donateurs non européens existe mais gagnerait à être renforcée dans la prochaine période de référence. Le PNUD et d'autres agences du système des Nations Unies sont des partenaires incontournables dans le soutien à la structuration et aux activités de la société civile.

L'Union européenne et ses Etats Membres peuvent également se féliciter de la diversité et de la richesse d'approches par rapport à la société civile mauritanienne. À titre d'exemple :

- la Coopération Espagnole/AECID, moyennant l'appui octroyé aux ONG espagnoles et mauritaniennes, peut se prévaloir d'une expérience dans les domaines suivants : bonne gouvernance (en particulier droits humains, renforcement institutionnel/SC et genre), santé, ainsi que développement rural, et notamment le droit foncier.
- La DUE peut de son côté disposer d'importants financements, tels que la ligne thématique *Organisations de la Société civile/Autorité locales* ou *l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme* qui

FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR L'ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MAURITANIE

apportent une contribution financière relativement prévisibles pour la société civile, en sus du Fonds européens de développement.

- La coopération française se caractérise par l'appui aux OSC sur la participation et l'expression de la jeunesse et sur des partenariats sud-sud à travers le SCAC. L'AFD, à travers un projet d'appui à la démocratie et à la cohésion sociale, soutient certaines OSC par des séminaires de formation à la documentation des cas et à la communication institutionnelle.
- La coopération allemande mise en œuvre par la GIZ se base sur une approche partenariale avec la société civile dans les domaines de la bonne gouvernance: l'initiative pour la Transparence dans le Secteur de la Pêche (FiTI) et l'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives(ITIE), les droits humains, la gestion décentralisée des ressources naturelles, la gouvernance du secteur extractif et l'adaptation au changement climatique.

Le genre est un thème très cher à tous les intervenants faisant partie de cette feuille de route. L'Union européenne et ses Etats Membres considèrent les acteurs internationaux de la société civile (ONG internationales, mouvements sociaux, plateformes internationales, etc.), comme des partenaires ou des acteurs légitimes dans l'appui et le renforcement, parfois le financement, de leurs homologues mauritaniens.

C'est une conviction ferme de l'Union européenne et des Etats membres que les OSC doivent être appuyées dans leur différence et diversité, que ce soit d'objectifs, d'extraction sociale, culturelle, qu'elles soient rurales ou urbaines, etc...

2.5 ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Les différentes coopérations européennes identifient globalement les mêmes forces et faiblesses pour une meilleure intégration de la société civile dans leurs actions de coopération. La société civile mauritanienne est traversée par de nombreuses fractures du fait d'une faiblesse de la gouvernance, d'un manque de cohésion, de vision stratégique et d'une voix collective qui peine à émerger. Un travail reste à effectuer avec la société civile pour favoriser la construction de dynamiques collaboratives remédiant à la concurrence entre OSC. Ce chantier pourrait être entamé avec les organisations émergentes et de jeunes, qui représentent l'avenir de la société civile mauritanienne, tout en associant les OSC plus « traditionnelles ». Des transferts de compétences et d'idées pourraient s'effectuer dans les deux sens et renforcer l'unité d'une société civile fragmentée. La mixité dans les instances de gouvernance reste également un enjeu important pour renforcer la cohésion sociale. De plus, l'UE et les Etats Membres tirent les enseignements suivants de leur coopération avec la société civile :

- les OSC mauritanienne, doivent être appuyées davantage dans leur volonté de s'impliquer dans les enjeux sous régionaux, aux côtés de leurs homologues, afin de briser l'isolement dans lequel elles évoluent.
- Il existe parfois un malentendu sur le rôle des OSC. Ainsi, le travail des ONG est perçu bien souvent, comme un maître d'œuvre des stratégies de développement et non comme un moyen de défendre et de promouvoir les droits sociaux. Ainsi, il s'agit d'être attentif sur le risque de cantonner les OSC mauritaniennes dans un rôle obsolète, quoi que bien pratique, de simple opérateur ou de prestataire du développement.
- Les difficultés par rapport aux procédures d'enregistrement, de catégorisation des ONG locales et internationales restent des défis importants à surmonter.
- La méconnaissance de la société civile par les bailleurs fait que certaines OSC se trouvent marginalisées dans la conception de projets alors que d'autres sont plus systématiquement associées. Il en résulte que probablement, certaines OSC se trouvent surchargées et sur-financées. Dans cette dynamique d'évolution, les OSC mauritaniennes ont plus que jamais besoin que leurs partenaires soient dans une posture d'écoute, de façon à pouvoir efficacement répondre à leurs besoins. Les nouveaux acteurs de la société civile mauritanienne induisent de nouvelles pratiques, et par conséquent de nouveaux outils d'appui. Une systématisation des concertations et du dialogue devrait être mise en place, qui assure une bonne information préalable, une bonne représentativité et un suivi postérieur.
- Le financement et l'appui des OSC les moins organisées sont parfois limités à cause de procédures qui dépassent leurs capacités des gestion et de rédaction, ainsi qu'à l'accès à l'information.

FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR L'ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MAURITANIE

- L'intégration de la société civile dans les problématiques sécuritaires reste un défi pour l'UE et ses Etats Membres. La variété des OSC pourrait être mise à profit pour cette intégration. Les ONG mauritaniennes ont parfois déresponsabilisé voire délégitimé les pouvoirs publics dans leurs compétences régaliennes. De plus, les subventions élevées favorisées par les politiques UE sont difficiles à concilier avec une appropriation par les OSC nationales, qui n'ont pas les capacités techniques et financières pour les mettre en œuvre.
- **Références et sources pertinentes pour approfondir la compréhension de l'état de la SC et de l'engagement de l'UE**

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

Cartographie des OSC en Mauritanie https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/20160915-cartographie-sc_fr.pdf

COM (2012) Les racines de la démocratie et du développement durable: l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures : https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/strategie_ue_osc.pdf

Conclusions du Conseil sur les racines de la démocratie et du développement durable: l'engagement de l'Europe aux côtés de la société civile dans le domaine des relations extérieures : https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/images/e/ec/Conclusions_conseil_fr.pdf

Mauritanie – Feuille de route de l'UE par pays pour l'engagement envers la société civile 2014 – 2017 <https://europa.eu/capacity4dev/public-governance-civilsociety/document/mauritanie-feuille-de-route-pour-lengagement-avec-la-soci%C3%A9t%C3%A9-civile>

Stratégie Nationale de la Promotion de la Société Civile en Mauritanie

Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre

Stratégie Croissance Accélérée et Prospérité Partagée

FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR L'ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MAURITANIE

PARTIE II – STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION D'ENGAGEMENT DE L'UE AVEC LES OSC

PRINCIPAUX DÉFIS ET OPPORTUNITÉS	PRIORITÉS POUR L'ENGAGEMENT DE L'UE	ACTIONS (analyses, dialogue politique, soutien opérationnel)	MOYENS (PROGRAMMES / INSTRUMENTS/etc.)
1. Environnement propice			
<i>D : difficultés dans l'obtention des récépissés ; cadre légal non conforme aux besoins des OSC</i>	<i>Accompagner le processus d'harmonisation du cadre national avec les standards internationaux ; Contribuer à sa diffusion</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les instances de concertation inclusives sur le cadre légal et son application - Appuyer la diffusion des textes internationaux et nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue politique EM-UE-gouvernement mauritanien - Ligne thématique de financement aux OSC
<i>D : instrumentalisation des OSC ; O : attention accrue des pouvoirs publics et des bailleurs envers les OSC ; volonté affichée au soutien des réseaux d'OSC</i>	<i>Encourager la structuration des OSC en réseaux inclusifs spécialisés dans l'analyse du contexte</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier les interlocuteurs structurés en réseau - Renforcer les structures fédératives existantes - Augmenter l'inclusivité de ces structures 	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue EM-UE-OSC - Programme Concertée Pluri-Acteurs (PCPA) - Assistance technique auprès des réseaux - Accompagnement et suivi par le personnel UE/EM
<i>D : faibles connaissances des dispositions juridiques ; asymétries informatives sur les droits des OSC ; O : existence de différents dispositifs de soutien aux OSC de la part des bailleurs</i>	<i>Améliorer la diffusion de l'information et l'accès des OSC aux informations</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter le langage à la réalité du pays et des partenaires locaux - Appuyer la mise en place et/ou le renforcement des mécanismes et espaces de partage - Présenter le fonctionnement des différentes coopérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Traduction - Assistance technique - Ligne thématique de financement aux OSC - Communication conjointe UE-EM
2. Participation aux politiques sectorielles			
<i>D : manque de coordination sectorielle ; participation dispersée à la vie publique ; O : existence de plusieurs structures faitières/initiatives communes</i>	<i>Encourager la coordination sectorielle entre les OSC</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Conditionner certains financements à l'existence d'une coordination sectorielle intra-OSC - Conditionner certains financements à la création / appropriation / pérennisation d'espaces de coordination 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Concertée Pluri-Acteurs (PCPA) - Assistance Technique - Lignes de financement thématiques et sectorielles
<i>D : petit nombre d'OSC participant aux politiques sectorielles ; faible coordination entre les ministères ; O : demande de participation des OSC à la formulation des politiques</i>	<i>Favoriser l'émergence et la pérennisation d'espaces inclusifs de dialogue entre l'état et les OSC</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les instances de concertation sur les politiques publiques (nationales, régionales, locales), que ce soit pour les événements ponctuels que ceux réguliers - Appuyer la visibilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Lignes de financement thématiques et sectorielles - Assistance technique - Communication

FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR L'ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MAURITANIE

<i>publiques</i>		- Appuyer l'ouverture de ces espaces à la participation des différents groupes représentant la société mauritanienne	
<i>D : non coordination des acteurs externes ; O : dialogue OSC et UE/EM existant</i>	<i>Soutenir des espaces inclusifs de dialogue entre l'UE/EM avec les OSC Soutenir des espaces inclusifs de dialogue entre l'UE/EM avec les OSC et l'Etat</i>	- Appuyer la mise en place et/ou le renforcement des mécanismes et espaces sectoriels de partage - Appuyer la pérennisation d'espaces existants	- Assistance technique - Lignes de financement sectorielles - Communication conjointe UE-EM - Accompagnement
3. Renforcement des capacités des OSC			
<i>D : fréquent recours aux compétences externes par les OSC ; manque de connaissance en matière d'AGR en milieu urbain ; O : existence d'OSC avec un savoir-faire et des compétences</i>	<i>Encourager la mutualisation des expertises entre OSC</i>	- Appuyer la mise en place et/ou le renforcement des mécanismes et espaces de partage des compétences - Réduction de la fracture numérique	- Assistance technique - Lignes de financement thématiques - Accompagnement
<i>D : manque de gouvernance interne ; nouveaux leader peu reconnus ; O : émergence (très timide) de nouveaux leaders ; dynamique positive portée par les jeunes ; existence d'une nouvelle génération de leaders ; modèle de gouvernance qui change avec les nouvelles OSC émergentes</i>	<i>Appuyer l'émergence d'une gouvernance jeune des OSC, des associations de jeunes (hommes et femmes) et des nouvelles associations</i>	- Ciblage des bénéficiaires - Ciblage des formations et des mesures d'appui - Simplification des opportunités - Appuyer la participation des associations de jeunes dans le dialogue politique et sectoriel	- Assistance technique - Lignes de financement dédiées à la jeunesse - Adaptation et simplification des modèles
<i>D : faible crédibilité accordée aux OSC quant aux capacités de participation et d'intervention dans les politiques publiques ; O : renommé et visibilité internationale de certaines OSC</i>	<i>Encourager une culture organisationnelle professionnalisée des OSC</i>	- Appuyer la mise en place et/ou le renforcement et la pérennisation des mécanismes et espaces de partage des compétences - Ciblage des bénéficiaires - Ciblage des formations et des mesures d'appui	- Assistance technique - Lignes de financement sectorielles
<i>D : souvent ce sont que les OSC de femmes s'occupent des droits des femmes</i>	<i>Adopter une approche inclusive basée sur le genre dans toutes les interventions des OSC</i>	- Ciblage des formations et des mesures d'appui - Encourager le partage d'expériences pour une meilleure intégration de la dimension genre	- Assistance technique - Lignes de financement sectorielles - Actions positives pour la participation des femmes mais des hommes aussi

FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR L'ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MAURITANIE

			<i>ayant les compétences</i>
--	--	--	------------------------------

PARTIE III– SUIVI DU PROCESSUS ET DE LA STRATÉGIE

Indicateurs de processus		
INDICATEURS	CIBLES	INFORMATIONS SUR LA LIGNE DE BASE ET AUTRES COMMENTAIRES
Implication des États membres dans la FR.	Les États membres présents dans le pays participent activement au processus de FR.	L'UE et les trois EM signataires de la feuille de route 2015-2017 (Allemagne ; Espagne ; France) continuent leur engagement commun dans toutes les phases de la FR révisée. Il y a la possibilité que la coopération néerlandaise rejoigne la feuille de route.
Niveau des consultations tenues avec les OSC au sujet de la FR.	La FR implique des consultations avec un large éventail d'OSC locales. <i>In fine</i> , cela conduit à un dialogue plus permanent et structuré.	Une consultation avec 80 représentants des OSC a été tenue dans laquelle le draft du document a été présenté et discuté. La feuille de route a été présentée aux OSC dans sa forme finale. Le suivi de la feuille de route avec les OSC sera fait sur base annuelle : il n'y aura pas de comité de pilotage de la feuille de route pour ne pas réduire le nombre d'OSC participantes au suivi des actions.
Complémentarité de la FR vis-à-vis des processus connexes de l'UE et autres partenaires donateurs.	Les FR sont complémentaires aux processus connexes, y compris les stratégies pour les droits humains et la démocratie par pays, l'approche pour le développement fondée sur le Droit, les plans d'action liés au Genre, etc.	<i>Les parties prenantes travaillent conjointement sur la stratégie des droits humains et le « gender action plan » et recherchent continuellement de synergies parmi les approches. Il serait à améliorer par contre la complémentarité avec les stratégies des autres intervenants (notamment les NU)</i>

Indicateurs de résultats				
PRIORITÉS	INDICATEURS	CIBLES	INFORMATIONS SUR LA LIGNE DE BASE (si disponibles)	SOURCES D'INFORMATION & MOYENS DE VÉRIFICATION
<i>Accompagner le processus d'harmonisation du cadre national avec les standards internationaux ; Contribuer à sa diffusion</i>	<i>- le régime déclaratif est utilisé pour la réglementation des associations</i>	<i>- 1</i>	<i>- 0</i>	<i>- journal officiel - analyses comparatives du BHCDH - rapports d'activités UE/EM</i>
	<i>- nombre d'OSC participant aux initiatives de divulgation de la loi régissant les</i>	<i>- 300</i>	<i>- 0</i>	

FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR L'ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MAURITANIE

	<i>associations</i>			
<i>Encourager la structuration des OSC en réseaux spécialisés et inclusifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de réseaux existants sur la durée - nombre de subventions / accompagnement technique accordées aux réseaux 	<p align="center">-10</p> <p align="center">-5</p>	<p align="center">- 10</p> <p align="center">-0</p>	<ul style="list-style-type: none"> - rapports d'activités UE/EM - rapports des reseaux - rapports d'activités UE/EM
<i>Améliorer la diffusion de l'information et l'accès des OSC aux informations</i>	<ul style="list-style-type: none"> - plateforme en ligne d'échange entre OSC est créée 	-1	-0	<ul style="list-style-type: none"> - rapports d'activités UE/EM
<i>Encourager la coordination sectorielle entre les OSC</i>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de plateformes sectorielles qui se rencontrent plus qu'une fois par an - pourcentage de femmes et d'hommes dans ces nouvelles associations 	<p align="center">-5</p> <p align="center">30% / 70%</p>	<p align="center">-2</p> <p align="center">- à définir</p>	<ul style="list-style-type: none"> - comptes rendus des rencontres et rapports des plateformes - documents de proposition commune entre les OSC présentés
<i>Favoriser l'émergence et la pérennisation d'espaces inclusifs de dialogue entre l'état et les OSC</i>	<ul style="list-style-type: none"> - pourcentage des rencontres OSC-Etat incluant un pourcentage équilibré hommes/femmes, diversité socio-culturelle, âge, etc 	20%	0%	<ul style="list-style-type: none"> - compte rendus des rencontres
<i>Créer des espaces inclusifs de dialogue entre l'UE/EM avec les OSC</i>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de rencontres UE/EM et OSC incluant un pourcentage équilibré hommes/femmes, diversité socio-culturelle, âge, 	- 6	- 0	<ul style="list-style-type: none"> - compte rendus des rencontres - documents et études réalisés et déclarations effectuées

FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR L'ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MAURITANIE

	<i>etc</i>			
<i>Encourager la mutualisation des expertises entre OSC</i>	<i>- nombre d'expériences de mutualisation ayant eu lieu</i>	<i>- 15</i>	<i>- 0</i>	<i>- rapports d'activités UE/EM et OSC</i>
<i>Appuyer l'émergence d'une gouvernance jeune des OSC, des associations de jeunes et des nouvelles associations</i>	<i>- pourcentage de nouvelles associations et des associations des jeunes participant aux dialogues politiques ou sectoriels sur la période</i> <i>- pourcentage de femmes et d'hommes dans ces nouvelles associations</i>	<i>- 30%</i> <i>-30%/70%</i>	<i>-0</i> <i>- à définir</i>	<i>- compte rendus des rencontres</i> <i>- statuts / liste des membres / organigrammes /</i>
<i>Encourager une culture organisationnel le professionnalisé e</i>	<i>- nombre d'OSC qui respectent leurs statuts et règlements internes</i>	<i>- 30 OSC</i>	<i>- à définir</i>	<i>- recherche ad hoc</i>
<i>Adopter une approche inclusive basée sur le genre</i>	<i>- pourcentage d'initiatives subventionnées par UE et EM qui sont cohérentes avec l'approche genre</i>	<i>- 50%</i>	<i>- à définir (tous les projets signés à partir du 1^{er} juillet 2018)</i>	<i>- rapport de mise en œuvre du GAP</i> <i>- rapports de mise en œuvre des OSC subventionnées</i>

FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR L'ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MAURITANIE

ANNEXE I : tableau des opportunités fournies par l'UE et les Etats membres en Mauritanie

Type OSC  Action souhaitée 	Petite OSC locale qui gère entre 0 et 10 000 EUR par an	Moyenne OSC locale qui gère entre 10 000 et 60 000 EUR par an	Grandes OSC locales et internationales qui gèrent plus que 60 000 EUR par an	ONG de promotion des droits économiques, sociaux, civils et culturels de l'homme	Fondations	Syndicats et patronats	Média, universités, plateformes et autres
Participation aux politiques publiques	UE : veuillez prendre contact avec les ministères de compétence et la Cellule d'appui à l'ordonnateur national (CAON) AECID : veuillez rentrer en contact avec l'AECID à Nouakchott et demandez à propos du programme MASAR dans le cadre de la gouvernance démocratique, genre et DH. GIZ : veuillez prendre contact avec les ministères de compétence.						
Participation aux politiques de coopération de l'UE et des Etats membres	UE : veuillez prendre contact avec la Cellule d'appui à l'ordonnateur national (CAON) et les responsables sectoriels à la Délégation de l'UE en Mauritanie						
Subventions pour actions	UE : il n'y a pas d'opportunités directes : Prenez contact avec les projets qui mettent en œuvre d'actions et subventions en support des petites ONG (Prévention de conflits ; JPA ; etc...) AECID : Il n'y a pas de possibilités directes de subvention GIZ : Il y a très peu	UE : il y a très peu d'opportunités directes ; Prenez contact avec les projets qui mettent en œuvre d'actions et subventions en support des petites ONG (Prévention de conflits ; JPA ; etc...). France: veuillez participer aux appels à propositions el FAJR	UE : participez aux appels à propositions dédiées aux OSC et aux appels à propositions sectoriels AECID : Il n'y a pas de possibilités directes de subvention. Il faut s'adresser aux ONGs espagnoles travaillant en Mauritanie	UE : participez aux appels à propositions de l'instrument IEDDH AECID : Il existe la possibilité de partenariat entre ONG et AECID pour participer dans des projets du Programme MASAR. Il faut contacter le Bureau de la Coopération Espagnole à Nouakchott. Contactez	UE : participez aux appels à propositions dédiées aux OSC et aux appels à propositions sectoriels AECID : Il n'y a pas de possibilités directes de subvention. Il faut s'adresser aux ONGs espagnoles travaillant en Mauritanie	UE : participez aux appels à propositions dédiées aux OSC et aux appels à propositions sectoriels AECID : Il n'y a pas de possibilités directes de subvention. Il faut s'adresser aux ONGs espagnoles travaillant en	UE : participez aux appels à propositions dédiées aux OSC et aux appels à propositions sectoriels AECID : Il n'y a pas de possibilités directes de subvention. Il faut s'adresser aux ONGs espagnoles travaillant en Mauritanie

FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR L'ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MAURITANIE

	<p>d'opportunités, prenez contact avec le programme concerné ou le bureau de la GIZ à Nouakchott qui vous oriente vers les programmes concernées.</p> <p>AFD : Il n'y a pas de possibilités directes de subventions.</p> <p>SCAC : Il y a des opportunités de financements avec le programme FAJR destiné principalement à des associations de jeunes. Prenez contact avec le chargé de mission société civile & Média du service de coopération qui pourra vous renseigner.</p>	<p>AECID : Il n'y a pas de possibilités directes de subvention. Il faut s'adresser aux ONGs espagnoles travaillant en Mauritanie</p> <p>GIZ : Il y a très peu d'opportunités, prenez contact avec le programme concerné ou le bureau de la GIZ à Nouakchott qui vous oriente vers les programmes concernées.</p> <p>AFD : Il n'y a pas de possibilités directes de subventions. Possibilité de se tourner vers les ONGs françaises travaillant en Mauritanie.</p> <p>SCAC : Il y a des opportunités de financements avec le programme FAJR destiné principalement à des associations de jeunes. Prenez contact avec le chargé de mission</p>	<p>GIZ : Il y a très peu d'opportunités, prenez contact avec le programme concerné ou le bureau de la GIZ à Nouakchott qui vous oriente vers les programmes concernées.</p> <p>AFD : Il y a plusieurs options. Il est possible de se tourner directement vers le Département DPO du siège de l'AFD à Paris et de soumettre une proposition. Il est également possible de suivre la publication biannuelle d'appel à proposition FISONG publié sur le site de l'AFD. Il est aussi recommandé de se tourner vers les ONGs françaises travaillant en Mauritanie.</p> <p>SCAC : Possibilité de financements très réduites. Il faut contacter le Service</p>	<p>également les ONGs espagnoles travaillant en Mauritanie.</p> <p>GIZ : Il y a très peu d'opportunités, prenez contact avec le programme concerné ou le bureau de la GIZ à Nouakchott qui vous oriente vers les programmes concernées.</p> <p>AFD : Il y a très peu d'opportunités. Il est conseillé de prendre attache avec la représentation de l'AFD à Nouakchott.</p> <p>SCAC : Possibilité de financements très réduites. Il faut contacter le Service de coopération et d'Action culturelle.</p>	<p>GIZ : Il y a très peu d'opportunités, prenez contact avec le programme concerné ou le bureau de la GIZ à Nouakchott qui vous oriente vers les programmes concernées.</p> <p>AFD : Il y a très peu d'opportunités. Il est conseillé de prendre attache avec la représentation de l'AFD à Nouakchott.</p> <p>SCAC : Il n'y a pas d'opportunités de financements.</p>	<p>Mauritanie</p> <p>GIZ : Il y a très peu d'opportunités, prenez contact avec le programme concerné ou le bureau de la GIZ à Nouakchott qui vous oriente vers les programmes concernées.</p> <p>AFD : Il n'y a pas de possibilités directes de subventions. Possibilité de se tourner vers les ONGs françaises travaillant en Mauritanie.</p> <p>SCAC : Il n'y a pas d'opportunités de financements.</p>	<p>GIZ : Il y a très peu d'opportunités, prenez contact avec le programme concerné ou le bureau de la GIZ à Nouakchott qui vous oriente vers les programmes concernées.</p> <p>AFD : Il n'y a pas de possibilités directes de subventions. Possibilité de se tourner vers les ONGs françaises travaillant en Mauritanie.</p> <p>SCAC : Le SCAC a une action média mais il y a très peu d'opportunité de subventions. Il faut contacter le chargé de mission Société civile & Média.</p>
--	--	--	---	---	---	---	---

FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR L'ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MAURITANIE

		société civile du service de coopération qui pourra vous renseigner.	de coopération et d'Action culturelle.				
Renforcer ses capacités	<p>UE : Prenez contact avec les projets qui mettent en œuvre d'actions et subventions en support des petites ONG (Prévention de conflits ; JPA ; etc...).</p> <p>Inscrivez-vous à la mailing list dédiée aux OSC via l'adresse email DELEGATION-MAURITANIA-OSC@eeas.europa.eu.</p> <p>GIZ : Contactez le programme concerné ou le bureau de la GIZ à Nouakchott qui vous oriente vers les programmes concernées.</p>						
Dialogue, plaidoyer, etc...	<p>Contactez-nous à l'adresse email DELEGATION-MAURITANIA-OSC@eeas.europa.eu</p> <p>AECID : Contactez avec le Bureau de Coopération Technique de l'AECID à Nouakchott.</p> <p>GIZ : Contactez le programme concerné ou le bureau de la GIZ à Nouakchott qui vous oriente vers les programmes concernées.</p>						